

ARRETE N°

00000211

/MINFI DU

11 JUN 2020

portant restructuration de Circonscriptions Financières et création de Trésoreries Générales. -

LE MINISTRE DES FINANCES,

- Vu** la Constitution ;
Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018;
Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n°2013/066 du 28 février 2013 portant organisation du Ministère des Finances,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Sont restructurées, à compter de la date de signature du présent arrêté, les Circonscriptions Financières du Centre et de l'Extrême Nord et créées, les Trésoreries Générales de YAOUNDE I, de YAOUNDE II, de MAROUA I et de MAROUA II.

I. Restructuration de la Circonscription Financière du Centre :**A. Circonscription financière du Centre I**

- **Poste Comptable Centralisateur : Trésorerie Générale de YAOUNDE I**
- **Postes Comptables rattachés :**
 - Département du MFOUNDI ;
 - Département du NYONG ET SO'O ;
 - Département MEFOU ET AKONO ;
 - Département du NYONG EKELLE ;
 - Département du NYONG ET MFOUMOU.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
005699	10 JUN 2020
PRIME MINISTER'S OFFICE	

B. Circonscription Financière du Centre II

- Poste Comptable Centralisateur : Trésorerie Générale de YAOUNDE II
- Postes Comptables rattachés :
 - Département du MBAM ET INOUBOU ;
 - Département du MBAM ET KIM ;
 - Département de la MEFOU ET AFAMBA ;
 - Département de la LEKIE ;
 - Département de la HAUTE SANAGA.

II. Restructuration de la Circonscription Financière de l'Extrême Nord :

A. Circonscription Financière de l'Extrême Nord I

- Poste Comptable centralisateur : Trésorerie Générale de MAROUA I
- Postes Comptables rattachés :
 - Département du MAYO SAVA ;
 - Département du LOGONE ET CHARI ;
 - Département du DIAMARE.

B. Circonscription Financière de l'Extrême Nord II

- Poste Comptable centralisateur : Trésorerie Générale de Maroua II
- Postes Comptables rattachés :
 - Département du MAYO KANI ;
 - Département du MAYO DANAÏ ;
 - Département du MAYO TSANAGA.

ARTICLE 2.- Le Directeur Général du Budget et le Directeur Général du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la mise en place des postes comptables créés.

ARTICLE 3.- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le

11 JUN 2020

LE MINISTRE DES FINANCES,



MOTAZE Louis Paul